



# États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE  
30 SEPTEMBRE 2018

450, rue Gare-du-Palais, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 3X2  
418-704-6038

[www.nemaskalithium.com](http://www.nemaskalithium.com)





Périodes de trois mois closes le 30 septembre 2018

#### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Rapport de la direction .....	3
États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière .....	4
États consolidés intermédiaires résumés de la perte nette et du résultat global.....	5
États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres .....	6
États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie .....	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	8

# NEMASKA LITHIUM INC.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction sur la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints ont été préparés par la direction et sont en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et autres informations financières présentées dans ce rapport. Les autres informations figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont fondées sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et est principalement composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de passer en revue les différents aspects de la comptabilité, de l'audit et du contrôle interne. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

### Contrôle interne et présentation de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière ainsi que de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS.

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs; ii) sont conçues de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées et enregistrées afin de permettre la préparation d'états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et les décaissements de l'émetteur ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs de l'émetteur; et iii) sont conçues de manière à fournir une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide d'acquisition non autorisée et de l'utilisation ou la cession d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. La direction de la Société renvoie le lecteur à l'annexe 52-109A2 d'attestation des documents intermédiaires, déposée auprès de SEDAR avec les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

/s/ Guy Bourassa

Guy Bourassa, Président et chef de la direction

/s/ Steve Nadeau

Steve Nadeau, Chef de la direction financière

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
(NON AUDITÉS)**

**30 SEPTEMBRE 2018 ET 30 JUIN 2018**  
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	30 septembre 2018	30 juin 2018
(Chiffres retraités – note 3)			
<b>ACTIFS</b>		\$	\$
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		421 066	371 193
Stocks		879	868
Taxes de vente à recevoir		3 910	2 984
Subventions et autres débiteurs	4	2 726	8 054
Droits miniers et crédits d'impôt relatifs aux ressources à recevoir		380	380
Frais payés d'avance		1 583	341
		<b>430 544</b>	<b>383 820</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Liquidités soumises à des restrictions et dépôts en fiducie	5	502 770	44 603
Frais de financement différés, intérêts payés d'avance et dépôts à des fournisseurs		55	26 958
Placements	6	5 757	10 359
Immobilisations corporelles	7	256 703	176 060
Immobilisations incorporelles	8	10 811	10 853
		<b>776 096</b>	<b>268 833</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 206 640</b>	<b>652 653</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Créditeurs et charges à payer		27 045	18 028
Solde du prix d'achat à payer	9	–	1 700
Partie courante de la dette à long terme	10	3 707	–
		<b>30 752</b>	<b>19 728</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Dette à long terme	10	546 166	–
Impôt sur le résultat et impôt minier différés		2 249	2 249
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	1 803	1 053
Passifs au titre des contrats	12	30 455	29 655
		<b>580 673</b>	<b>32 957</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>611 425</b>	<b>52 685</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et bons de souscription	13	662 376	662 300
Surplus d'apport		17 692	16 377
Déficit		(84 853)	(78 709)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>595 215</b>	<b>599 968</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 206 640</b>	<b>652 653</b>

Les notes aux pages 8 à 37 font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil,

'Guy Bourassa', Administrateur

'Michel Baril', Administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf la perte par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation)

	NOTE	2018	2017
		\$	\$
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	14	754	1 129
Paiements fondés sur des actions	14	1 344	346
Loyer, frais de bureau et autres charges		110	46
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8	224	66
Inscription, droits d'inscription et informations aux actionnaires		135	34
Promotion et publicité		14	20
Représentation, missions et expositions		178	289
Honoraires de consultants		410	47
Honoraires professionnels		199	132
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>3 368</b>	<b>2 109</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS</b>			
Produits financiers		(1 898)	(86)
Charges financières		18	7
Perte de change		3	480
Variation de la juste valeur des placements	6	4 602	(158)
		<b>2 725</b>	<b>243</b>
<b>Perte nette et résultat global de la période</b>		<b>6 093</b>	<b>2 352</b>
<hr/>			
Perte par action de base et diluée		<b>0,007</b>	0,006
<hr/>			
Nombre moyen pondéré de base et après dilution d'actions en circulation		<b>846 124 555</b>	377 120 744

Les notes aux pages 8 à 37 font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2018</b>	<b>662 300</b>	<b>16 377</b>	<b>(78 709)</b>	<b>599 968</b>
<b>FINANCEMENT PAR ACTIONS</b>				
Exercice d'options	76	(29)	–	47
Frais d'émission d'actions	–	–	(51)	(51)
<b>OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION</b>				
Octroyés aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 14)	–	1 344	–	1 344
	<b>662 376</b>	<b>17 692</b>	<b>(78 760)</b>	<b>601 308</b>
<b>PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6 093)</b>	<b>(6 093)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>662 376</b>	<b>17 692</b>	<b>(84 853)</b>	<b>595 215</b>
	Capital social et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2017</b>	<b>192 210</b>	<b>10 605</b>	<b>(48 366)</b>	<b>154 449</b>
<b>FINANCEMENT PAR ACTIONS</b>				
Exercice d'options	269	(103)	–	166
Frais d'émission d'actions	–	–	(455)	(445)
<b>OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION</b>				
Octroyés aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 14)	–	346	–	346
	<b>192 479</b>	<b>10 848</b>	<b>(48 811)</b>	<b>154 516</b>
<b>PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2 352)</b>	<b>(2 352)</b>
<b>SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2017</b>	<b>192 479</b>	<b>10 848</b>	<b>(51 162)</b>	<b>152 164</b>

Les notes aux pages 8 à 37 font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE  
(NON AUDITÉS)**

**PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017**  
(en milliers de dollars canadiens)

	<b>30 septembre 2018</b>	30 septembre 2017
	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Perte nette et résultat global de la période	<b>(6 093)</b>	(2 352)
Ajustements pour :		
Paievements fondés sur des actions	<b>1 344</b>	346
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et perte sur cession	<b>224</b>	66
Variation du placement comptabilisé à la juste valeur (Profit) perte de change	<b>4 602</b> <b>(538)</b>	(158) 491
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	<b>(3 842)</b>	1 728
	<b>(4 303)</b>	121
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission d'actions	<b>47</b>	166
Produit de la facilité relative à la production	<b>97 620</b>	-
Frais de financement liés à la facilité relative à la production	<b>(3 400)</b>	-
Produit des obligations garanties	<b>454 300</b>	-
Frais de financement liés aux obligations garanties	<b>(129)</b>	-
Frais d'émission d'actions	<b>(51)</b>	(445)
Paievement du solde du prix d'achat à payer	<b>(1 700)</b>	-
Produit des passifs au titre des contrats	<b>-</b>	1 000
	<b>546 687</b>	731
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation du dépôt aux fournisseurs pour des immobilisations corporelles	<b>-</b>	(8 588)
Entrées de liquidités soumises à des restrictions et de dépôts en fiducie	<b>(456 754)</b>	-
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>(35 632)</b>	(16 756)
Entrées d'immobilisations incorporelles	<b>(125)</b>	(265)
Entrées de propriétés minières	<b>-</b>	(4)
	<b>(492 511)</b>	(25 613)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>49 873</b>	(24 771)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<b>371 193</b>	66 567
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>421 066</b>	41 796

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (voir la note 16)

Les notes aux pages 8 à 37 font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET NATURE DES OPÉRATIONS

Nemaska Lithium inc. (la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son titre est négocié à la Bourse de Toronto sous le symbole NMX depuis le 8 juillet 2016 et à la Bourse américaine des titres négociés de gré à gré QX (« **OTCQX** ») sous le symbole NMKEF. La Société a trois filiales en propriété exclusive, soit Nemaska Lithium Shawinigan Transformation inc., Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc. et Nemaska Lithium P1P inc. Toutes les filiales sont domiciliées au Canada et constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

L'adresse du siège social de la Société est le 450, rue de la Gare-du-Palais, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec), Canada G1K 3X2 et son site web est [www.nemaskalithium.com](http://www.nemaskalithium.com).

La propriété minière Whabouchi contient des réserves de minerai économiquement recouvrables, conformément à un rapport technique d'étude de faisabilité NI-43-101 au titre de la mine de lithium de Whabouchi et de l'usine électrochimique de Shawinigan daté du 7 novembre 2017, déposé sur SEDAR le 21 février 2018 (« l'étude de faisabilité de 2018 ») et préparé par Met-Chem (division de DRA Americas inc.). La Société en est actuellement aux étapes de la mise en valeur et de la construction de sa propriété minière de Whabouchi et de son usine électrochimique de Shawinigan (le « **projet commercial** »). À la date du présent rapport, la direction est d'avis qu'elle a rassemblé le financement requis pour achever la construction du projet commercial. Toutefois, une partie des obligations garanties de 350 millions de dollars américains et le deuxième versement de 75 millions de dollars américains découlant de l'entente sur la facilité relative à la production ne seront disponibles qu'au moment où certaines conditions seront remplies (voir la note 10). Si la Société ne peut effectuer de prélèvement sur ces facilités, ou dans le cas où ces facilités s'avèrent insuffisantes pour achever la construction et la mise en œuvre de la mine, la Société devra lever de nouveaux fonds. Rien ne garantit que la Société puisse lever du financement supplémentaire.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elles deviendront exigibles dans un avenir prévisible.

## 2. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

### A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et en conformité avec les politiques comptables utilisées par la Société dans les plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf lorsque noté ci-après. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux IFRS, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux IFRS, en particulier les notes afférentes, ont été omises ou condensées. En conséquence, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'incluent pas toutes les informations requises pour des états financiers consolidés annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités, incluant les notes, de l'exercice clos le 30 juin 2018 de la Société.

Le 13 novembre 2018, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## 2. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

### B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés non audités ont été établis au coût historique, à l'exception du placement qui a été comptabilisé à la juste valeur.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société serait en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

### C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La présentation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, la direction a recours à des jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société. Certains de ces jugements et les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui ont été utilisées pour établir les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 30 juin 2018, sauf indication contraire ci-dessous.

### ***Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)***

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### ***Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2) (suite)***

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a adopté les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

#### ***IFRS 9, Instruments financiers***

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9 (l'« IFRS 9 (2014) »). L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers, ainsi qu'à la dépréciation. L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques.

#### ***Classement et évaluation***

L'IFRS 9 présente une nouvelle méthode de classement et d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique selon lequel ils sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon les trois catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon l'IFRS 9, on ne sépare pas un dérivé incorporé dans un contrat si le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme; c'est l'instrument financier dans son intégralité qui est évalué pour classement.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement. L'adoption des nouvelles exigences de classement de l'IFRS 9 n'a pas donné lieu à des changements importants de l'évaluation ou de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Actif/passif	Classement selon l'IAS 39	Classement selon l'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Trésorerie soumise à des restrictions et dépôts en fiducie	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Solde du prix d'achat à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dettes à long terme	Autres passifs financiers	Coût amorti

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société relève des changements dans son modèle économique de gestion des actifs financiers et doit réévaluer le classement des actifs financiers.

#### *Dépréciation*

L'IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies de l'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Ce dernier exige le recours à un jugement considérable, notamment la prise en considération de la manière dont les changements dans les facteurs économiques influent sur les pertes de crédit attendues, qui seront établies selon des pondérations probabilistes. Le nouveau modèle de dépréciation est appliqué, à chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux actifs financiers exige le recours au jugement, ainsi que la formulation d'hypothèses et d'estimations sur les variations des risques de crédit, les prévisions de la conjoncture économique encore à venir et les informations historiques sur la qualité de crédit des actifs financiers. L'application de ce modèle n'a pas eu d'incidence significative sur les débiteurs de la Société.

Toute perte de valeur subie, le cas échéant, devra être comptabilisée dans les frais d'administration de la Société à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette et du résultat global, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur. Au cours des périodes ultérieures à la dépréciation, lorsque la perte de valeur a diminué et que cette diminution peut objectivement être reliée à des conditions et à des changements dans des facteurs survenant après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée sera reprise dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette et du résultat global. La reprise ne pourra être supérieure au moindre de la diminution de la perte de valeur et du montant de la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excédant pas la valeur qu'aurait eue le coût amorti si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

La Société a adopté l'IFRS 9 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'adoption de l'IFRS 9 nécessite la comptabilisation de la variation de la juste valeur des placements dans l'état consolidé de la perte nette. Selon la méthode comptable précédente, la Société comptabilisait la variation de la juste valeur de ses placements dans les états consolidés du résultat global, sauf si un placement diminuait en deçà de sa valeur comptable, auquel cas la Société effectuait un test afin de déterminer si la dépréciation était importante ou prolongée. Si tel était le cas, elle comptabilisait la perte de valeur dans l'état consolidé de la perte nette. L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, car la variation de la juste valeur des placements était déjà comptabilisée dans l'état consolidé de la perte nette puisque la Société avait déterminé que la variation de la juste valeur était importante.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### **IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La Société a adopté l'IFRS 15 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'IFRS 15 a une incidence sur le montant comptabilisé comme produits différés avec l'écriture correspondante inscrite dans les immobilisations corporelles puisqu'aux termes des accords sur les produits différés, la Société reçoit des paiements en avance en contrepartie d'engagements futurs visant la livraison de lithium selon un prix contractuel. Selon la méthode comptable précédente, la Société présentait ces avances à titre de produits différés dans les états consolidés de la situation financière et aucun intérêt n'était comptabilisé sur les avances à long terme reçues. La Société a conclu que le prix contractuel est actualisé pour tenir compte d'une importante composante de financement qui devrait être comptabilisée séparément aux termes de l'IFRS 15, ce qui devrait donner lieu à une augmentation des produits différés et des charges financières comptabilisées dans les immobilisations corporelles. De plus, l'appellation « produits différés » a été changée pour « passifs au titre des contrats ».

Par suite de l'adoption de l'IFRS 15, la Société a rétrospectivement augmenté les passifs au titre des contrats et les immobilisations corporelles de 1 301 \$ au 30 juin 2017 et de 4 297 \$ au 30 juin 2018 ainsi que les charges financières inscrites à l'actif et comptabilisées relativement aux passifs au titre des contrats de 2 996 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2018 pour rendre compte des charges financières sur les avances reçues. La hausse des immobilisations corporelles est fondée sur le fait que ces accords ont été conclus par la Société afin de financer l'usine de phase 1 et le projet d'usine commerciale.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### NOUVELLES NORMES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS, PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités :

##### **IFRS 16, Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

##### **IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux**

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*.

L'interprétation donne des indications concernant la comptabilisation des passifs et des actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'interprétation s'applique à l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'application anticipée est permise.

Selon l'interprétation, l'entité doit :

- se demander si elle devrait considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt les regrouper, en fonction de l'approche qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude;
- refléter une incertitude quant au montant d'impôt à payer (recouvrer) s'il est probable qu'elle devra payer (ou recouvrer) un montant lié à l'incertitude;
- évaluer une incertitude fiscale d'après la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue, selon celle qui fournit la meilleure prévision du montant à payer (recouvrer).

La Société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

### 4. SUBVENTIONS ET AUTRES DÉBITEURS

Le 16 février 2015, la Société a conclu une entente avec le programme Technologies du développement durable du Canada, financé par le gouvernement fédéral, prévoyant l'attribution d'une subvention non remboursable de 12 870 \$ pour la construction et l'exploitation de l'usine de phase 1. La Société a reçu, en quatre tranches, un montant total de 11 583 \$, la première tranche ayant été reçue en janvier 2016, la deuxième en juin 2016, la troisième en décembre 2017 et la quatrième en septembre 2018. La retenue de 10 % sur les montants déboursés, soit 1 287 \$, devrait être obtenue au cours de l'année civile 2019. Le montant retenu de 1 287 \$ n'est pas inclus au poste « subventions et autres débiteurs » dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 30 septembre 2018 parce que la Société n'a pas encore respecté toutes les obligations se rattachant à ce montant et le comptabilisera en temps voulu.

Le 11 mars 2015, la Société a conclu une convention avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, donnant le droit à la Société de recevoir une subvention non remboursable de 3 000 \$ dans le cadre du programme Technoclimat. La Société a reçu une première tranche de 300 \$ en mai 2015, une deuxième tranche de 450 \$ en mars 2016 et une troisième tranche de 900 \$ le 30 novembre 2017. La retenue de 15 % sur les montants déboursés, soit 450 \$, devrait être obtenue au cours de l'année civile 2019. Ce dernier montant de 450 \$ n'est pas encore inclus au poste « subventions et autres débiteurs » dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 30 septembre 2018 parce que la Société n'a pas encore respecté toutes les obligations se rattachant à ce montant et le comptabilisera en temps voulu.

Au 30 septembre 2018, un montant de 900 \$ a été comptabilisé dans les subventions à recevoir (3 632 \$ au 30 juin 2018). Ce montant a été reçu le 23 octobre 2018.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, la Société a reçu une subvention de 5 000 \$ de Transition énergétique Québec relativement à la construction d'une ligne électrique pour son site minier Whabouchi. Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2018, la Société a reçu un montant de 2 500 \$, tandis qu'un montant de 1 250 \$ à titre de subvention est encore à recevoir (3 750 \$ au 30 juin 2018). Le reliquat de 1 250 \$ sera comptabilisé et réclamé à l'atteinte de la dernière étape.

Au 30 septembre 2018, des intérêts cumulés sur les équivalents de trésorerie de 576 \$ ont été comptabilisés à titre d'autres débiteurs (671 \$ au 30 juin 2018).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**5. TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS ET DÉPÔTS EN FIDUCIE**

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
<b>Compte de dépassement de coûts</b>		
Compte de dépassement de coûts de projet (note 10 A)	40 152	40 000
<b>Dépôts en fiducie</b>		
Dépôt en fiducie lié aux coûts de remise en état (note 11)	6 905	4 603
Dépôt en fiducie lié à l'obligation garantie (note 10 A)	455 713	–
	<b>502 770</b>	<b>44 603</b>

**TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS**

**COMPTE DE DÉPASSEMENT DE COÛTS**

Au 30 septembre 2018, la Société disposait d'un compte de dépassement de coûts (voir la note 10 A) de 40 152 \$ (40 000 \$ au 30 juin 2018), y compris une somme de 152 \$ à titre de produits financiers.

**DÉPÔTS EN FIDUCIE**

Au 30 septembre 2018, un montant totalisant 6 905 \$ était détenu en fiducie pour couvrir les coûts de remise en état (4 603 \$ au 30 juin 2018) (voir la note 11).

Au 30 septembre 2018, un montant totalisant 455 713 \$, détenu dans un compte de fiducie, provenait d'activités de financement (néant au 30 juin 2018) et était constitué de la composante capital de 454 300 \$ (350 000 \$ US) comptabilisée à titre de dette à long terme (voir la note 10 A)), moins la perte de change de 1 225 \$, plus la composante produits financiers de 2 638 \$ (2 038 \$ US) qui a été imputée aux intérêts incorporés dans le coût des immobilisations corporelles (voir la note 7), car le compte de fiducie doit servir à construction de l'usine commerciale.

**6. PLACEMENTS**

**Corporation Aurifère Monarques (« MQR »)**

Au 30 septembre 2018, la Société détenait 15 849 455 actions de Corporation Aurifère Monarques (« MQR »). Le cours de clôture des actions de MQR à la Bourse de croissance TSX au 30 septembre 2018 était de 0,155 \$ (0,275 \$ au 30 juin 2018), représentant une juste valeur totalisant 2 457 \$ (4 359 \$ au 30 juin 2018). La variation de la juste valeur de 1 902 \$ a été comptabilisée dans les états consolidés intermédiaires de la perte nette et du résultat global.

**Vision Lithium inc. (« VLI »)**

Au 30 septembre 2018, la Société détenait 15 000 000 d'actions de Vision Lithium inc. (« VLI »). Le cours de clôture des actions de VLI à la Bourse de croissance TSX au 30 septembre 2018 était de 0,22 \$ (0,40 \$ au 30 juin 2018), représentant une juste valeur totale de 3 300 \$ (6 000 \$ au 30 juin 2018). La variation de la juste valeur de 2 700 \$ a été comptabilisée dans les états consolidés intermédiaires de la perte nette et du résultat global.

## **6. PLACEMENTS (SUITE)**

### **Billet de Northvolt**

Le 20 août 2018, la Société a signé une entente portant sur l'approvisionnement d'au plus 5 000 tonnes métriques, mais pas moins de 3 500 tonnes métriques par année d'hydroxyde de lithium à Northvolt AB (« Northvolt ») pour une période de cinq années commençant lors du début de la production commerciale, tant à l'usine de Shawinigan qu'à l'usine de batteries projetée par Northvolt à Skellefteå en Suède (l'« usine N »). Aux termes de cette entente, Northvolt a émis à la Société un billet de 10 millions d'euros. Le billet peut, au choix de la Société, être converti en actions comportant droit de vote de Northvolt, sous réserve de la réalisation d'un appel public à l'épargne par Northvolt, ou racheté au coût majoré de l'intérêt à un taux convenu une fois que toutes les conditions de l'entente auront été remplies.

Au 30 septembre 2018, la Société a évalué à néant la juste valeur du billet parce qu'elle n'avait pas encore rempli plusieurs conditions et qu'une incertitude entoure leur réalisation.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

					EN COURS DE CONSTRUCTION		Propriété minière (note a)	Total
	Terrain	Véhicule	Matériel de bureau et informatique	Usine de phase 1	Mine et concentrateur Whabouchi	Site de Shawinigan		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>								
Solde au 30 juin 2017 (chiffres retraités – note 3)	100	93	676	22 360	48 853	14 944	24 757	111 783
Entrées au cours de l'exercice	–	–	343	15 811	38 085	14 552	2	68 793
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (voir la note 11)	–	–	–	–	1 053	–	–	1 053
Subventions portées en diminution des travaux en cours	–	–	–	(1 611)	(3 750)	–	–	(5 361)
Amortissement inscrit à l'actif (voir la note b ci-dessous)	–	–	–	–	–	14 008	–	14 008
Intérêts inscrits à l'actif	–	–	–	–	1 436	2 839	–	4 275
Charges financières inscrites à l'actif et comptabilisées relativement aux passifs au titre des contrats	–	–	–	–	–	2 996	–	2 996
Transfert	–	–	–	–	–	616	(616)	–
<b>Solde au 30 juin 2018 (chiffres retraités – note 3)</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>1 019</b>	<b>36 560</b>	<b>85 677</b>	<b>49 955</b>	<b>24 143</b>	<b>197 547</b>
Entrées au cours de la période	–	61	–	2 347	20 126	24 146	–	46 679
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (voir la note 11)	–	–	–	–	750	–	–	750
Obligation non garantie	–	–	–	–	–	–	20 499	20 499
Amortissement inscrit à l'actif (voir la note b ci-dessous)	–	–	–	–	–	1 126	–	1 126
Intérêts et coûts de financement inscrits à l'actif	–	–	–	–	4 066	7 823	83	11 972
Charges financières inscrites à l'actif et comptabilisées relativement aux passifs au titre des contrats	–	–	–	–	–	800	–	800
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>100</b>	<b>154</b>	<b>1 019</b>	<b>38 906</b>	<b>110 619</b>	<b>83 850</b>	<b>44 725</b>	<b>279 373</b>
<b>AMORTISSEMENT</b>								
Solde au 30 juin 2017	–	33	158	7 069	–	–	–	7 260
Amortissement pour l'exercice (voir la note b ci-dessous)	–	20	199	14 008	–	–	–	14 227
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>–</b>	<b>53</b>	<b>357</b>	<b>21 077</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21 487</b>
Amortissement pour la période	–	5	52	1 126	–	–	–	1 183
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>–</b>	<b>58</b>	<b>409</b>	<b>22 203</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22 670</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>								
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>662</b>	<b>15 483</b>	<b>85 677</b>	<b>49 955</b>	<b>24 143</b>	<b>176 060</b>
<b>Au 30 septembre 2018</b>	<b>100</b>	<b>96</b>	<b>610</b>	<b>16 703</b>	<b>110 619</b>	<b>83 850</b>	<b>44 725</b>	<b>256 703</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

**Note a : Propriété minière**

Lorsque la production commerciale aura débuté, la mine de lithium de Whabouchi sera assujettie à des paiements de redevances (voir la note 18 A)).

**Note b : Amortissement de l'usine de phase 1**

Les immobilisations corporelles de l'usine de phase 1 sont amorties sur une période d'exploitation estimée de 36 mois. L'amortissement des immobilisations corporelles de l'usine de phase 1 a été incorporé au coût du projet d'usine commerciale et il continuera de l'être jusqu'au début de la production commerciale.

**8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Propriété intellectuelle	Logiciels	Total
	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>			
Solde au 30 juin 2017	8 361	627	8 988
Entrées au cours de l'exercice	439	1 506	1 945
Solde au 30 juin 2018	8 800	2 133	10 933
Entrées au cours de la période	96	29	125
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>8 896</b>	<b>2 162</b>	<b>11 058</b>
<b>AMORTISSEMENT</b>			
Solde au 30 juin 2017	–	–	–
Amortissement pour l'exercice	–	80	80
Solde au 30 juin 2018	–	80	80
Amortissement pour la période	–	167	167
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>–</b>	<b>247</b>	<b>247</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>			
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>8 800</b>	<b>2 053</b>	<b>10 853</b>
<b>Au 30 septembre 2018</b>	<b>8 896</b>	<b>1 915</b>	<b>10 811</b>

**9. SOLDE DU PRIX D'ACHAT À PAYER**

La Société a un solde du prix d'achat à payer de 2 000 \$ auprès de la Société de développement de Shawinigan inc. en lien avec l'acquisition d'un terrain et de certains bâtiments situés à Shawinigan (Québec), au Canada. Un premier paiement de 300 \$ a été effectué en mars 2017 et le solde a été payé le 23 août 2018. Au 30 septembre 2018, le prix d'achat s'élevait à néant (1 700 \$ au 30 juin 2018).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**10. DETTE À LONG TERME**

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Obligations garanties (voir note 10 A))	436 663	–
Entente sur la facilité relative à la production (voir note 10 B))	92 711	–
Obligation non garantie (voir note 10 C))	16 792	–
	<b>546 166</b>	<b>–</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, la Société a conclu une structure de financement de 1,1 milliard de dollars. Le 12 avril 2018, la Société a conclu une entente sur la production de 150 millions de dollars américains (l'« entente sur la facilité relative à la production ») avec Orion Mine Finance II LP (« Orion »), qui contient certaines conditions décrites ci-après; le 30 mai 2018, la Société a procédé à i) un financement par capitaux propres d'un montant total de 454 millions de dollars (note 13 A)) et ii) un placement d'obligations garanties et remboursables de premier rang de 350 millions de dollars américains (les « obligations garanties »), qui contient certaines conditions décrites ci-après.

**A) OBLIGATIONS GARANTIES**

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Solde au début (350 millions de dollars américains)	454 300	–
Incidence du change	(1 225)	–
Solde à la clôture de la période	453 075	–
Coûts de financement	(16 794)	–
Coûts de financement amortis incorporés au coût des immobilisations corporelles	382	–
	<b>436 663</b>	<b>–</b>

Les obligations garanties émises pour un montant en capital global de 350 millions de dollars américains (456 millions de dollars) sont libellées en dollars américains et viennent à échéance le 30 mai 2023, sauf si elles sont rachetées par la Société avant leur échéance, et elles portent intérêt au taux annuel de 11,25 %. L'intérêt est payable trimestriellement à terme échu aux dates applicables de paiement de l'intérêt en février, mai, août et novembre de chaque année, à compter du 30 août 2018.

Au 30 juin 2018, un montant équivalent au produit brut des obligations garanties de même que l'obligation de paiement d'intérêt de 12 690 \$ (9 844 \$ US) pour les trois premiers mois avaient été mis en mains tierces dans un compte de dollars américains jusqu'à la réalisation de certaines conditions préalables par la Société au plus tard le 30 août 2018 (la « date butoir »). Le compte de dollars américains en mains tierces avait été donné en garantie en faveur des porteurs d'obligations. Les obligations garanties auraient été remboursées, avec les intérêts courus, à partir du compte en mains tierces si la Société n'avait pas rempli certaines conditions préalables requises avant la date butoir.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

#### A) OBLIGATIONS GARANTIES (SUITE)

Le 29 août 2018, la Société a confirmé qu'elle avait rempli avant la date butoir les conditions prescrites par les modalités de ses obligations garanties, et elle a comptabilisé une dette à long terme de 454 300 \$ (350 000 \$ US) dans son état de la situation financière ainsi qu'un dépôt en fiducie du même montant, puisqu'elle n'a plus l'obligation juridique de rembourser les obligations et de les compenser par les liquidités du compte en fiducie.

Toutefois, des conditions préalables supplémentaires doivent encore être remplies par la Société si cette dernière veut obtenir la permission de faire des prélèvements sur les obligations garanties à partir du compte en fiducie. La Société doit en effet remplir diverses conditions usuelles préalables avant chaque demande de prélèvement de fonds. La Société doit effectuer au moins trois prélèvements avant juin 2021. Au 30 septembre 2018, la Société n'avait pas encore rempli les conditions pour effectuer des prélèvements.

Les obligations sont garanties par l'universalité des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la Société et de ses filiales.

De plus, les obligations garanties comprennent une condition stipulant que la Société doit garder 40 millions de dollars dans un compte bancaire soumis à des restrictions à titre de compte de dépassement de coûts pour lequel la Société devra remplir certaines conditions afin d'obtenir les approbations requises pour utiliser ces fonds. La tranche inutilisée de cette somme à la fin de la construction du projet commercial sera mise à la disposition de la Société lorsque les ingénieurs indépendants auront remis leur rapport final, confirmant de la sorte l'achèvement de la construction selon les modalités des obligations. Entre-temps, le dépôt est comptabilisé à titre de liquidités soumises à des restrictions dans les états consolidés de la situation financière.

En ce qui concerne les obligations garanties, la Société a engagé, au 30 septembre 2018, des frais de financement de 16 794 \$ qu'elle a comptabilisés au poste des obligations garanties dans les états consolidés de la situation financière.

La charge d'intérêts relative aux obligations garanties est incorporée au coût des immobilisations corporelles, puisqu'elle fait partie des fonds obtenus pour le financement direct de la construction du projet commercial; elle se chiffrait à 12 661 \$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 (néant en 2017).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**10. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

**B) ENTENTE SUR LA FACILITÉ RELATIVE À LA PRODUCTION**

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Facilité relative à la production (75 millions de dollars américains)	97 620	–
Charge d'intérêts	1 447	–
Incidence du change	(532)	–
Total partiel	98 535	–
Coûts de financement	(5 859)	–
Coûts de financement amortis incorporés au coût des immobilisations corporelles	35	–
	<b>92 711</b>	<b>–</b>

En avril 2018, la Société a conclu une entente sur la facilité relative à la production avec Orion selon laquelle la Société vendra à Orion 14,5 % de sa production d'hydroxyde de lithium et de carbonate de lithium provenant de son usine de Shawinigan et du concentré en excédent des 300 000 premières tonnes vendues, exprimées en équivalent de carbonate de lithium (« ECL ») (collectivement, les « produits visés par l'entente sur la production ») à un prix escompté convenu, contre 150 millions de dollars américains (en deux versements de 75 millions de dollars américains).

Conformément à l'entente sur la facilité relative à la production, le prix d'achat d'Orion correspondra à 40 % du revenu des ventes de ces produits. La Société agira à titre d'agent pour Orion pour les ventes de ces produits aux tiers acheteurs.

Au moyen de cet arrangement, Orion recevra 60 % du revenu des ventes de ces produits, ce qui lui procurera, sur une base nette, approximativement 8,7 % des ventes de ces produits. La quantité maximale de produits livrables par année ne pourra excéder l'équivalent de 5 000 tonnes de produits visés par l'entente sur la production.

Le 23 août 2018, la Société a reçu le premier versement de 75 millions de dollars américains de la part d'Orion.

Le deuxième versement de 75 millions de dollars américains sera payable par Orion lorsque certaines conditions techniques et autres conditions usuelles seront remplies, lesquelles peuvent être remplies au plus tard le 31 décembre 2019. Selon le calendrier de construction et le budget actuels, la Société s'attend à toucher ce deuxième versement au dernier trimestre de l'exercice en cours.

## 10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

### B) ENTENTE SUR LA FACILITÉ RELATIVE À LA PRODUCTION (SUITE)

La Société a déterminé que l'entente sur la facilité relative à la production constitue en substance un passif financier auquel est rattaché un dérivé incorporé se rapportant aux fluctuations du cours du lithium sur la durée du projet. À la date de comptabilisation initiale, les deux instruments financiers doivent être présentés séparément en fonction de leur juste valeur relative. Par la suite, le dérivé financier sera évalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information, la variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global. La Société a choisi de présenter la dette hôte au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, au taux effectif de 17 %.

La juste valeur du dérivé financier, à la date de comptabilisation initiale, a été réputée être de néant, de sorte que la totalité du versement de 75 millions de dollars américains reçu a été comptabilisée dans la dette à long terme. Quant à la juste valeur du dérivé incorporé, elle n'a pas varié entre la date de comptabilisation initiale et le 30 septembre 2018.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, la Société a inscrit à l'actif des intérêts de 1 447 \$ (néant en 2017) relativement à la mine et au concentrateur Whabouchi et au site de Shawinigan, à titre de frais de financement engagés au cours de l'aménagement du projet commercial.

Dans le cadre de l'entente relative à la facilité de production, la Société a engagé, au 30 septembre 2018, des frais de financement de 5 859 \$ et les a comptabilisés dans la dette à long terme aux états consolidés de la situation financière.

La facilité de production est garantie par l'universalité des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la Société et de ses filiales.

### C) OBLIGATION NON GARANTIE

En novembre 2014, la Société a conclu une entente sur les répercussions et les avantages (la « Convention Chinuchi ») visant le projet Whabouchi avec la Nation crie de Nemaska, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie (collectivement, les « parties cries »). La Convention Chinuchi, qui lie les parties, régit la relation de collaboration à long terme entre la Société et les parties cries pendant toutes les phases du projet Whabouchi. Elle prévoit des occasions de formation, d'emploi et d'affaires pour les Cris pendant la construction, l'exploitation et la fermeture du projet Whabouchi, et énonce les principes de respect social, culturel et environnemental en vertu desquels le projet est géré. Elle prévoit également un mécanisme selon lequel les parties cries profiteront financièrement du succès du projet à long terme, en conformité avec la politique d'exploitation minière crie et les pratiques exemplaires du secteur minier.

Il a été établi que la date officielle du début de la construction était le 30 août 2018 (le « début officiel de la construction »), ce qui a donné lieu à un passif de 20,5 millions de dollars selon les termes de la Convention Chinuchi. Selon ces termes, la Société versera, trimestriellement et à terme échu, des intérêts au taux annuel de 4,75 % sur le solde de ce passif. Les remboursements de capital seront effectués trimestriellement, à terme échu, à compter du premier jour du trimestre suivant le début officiel de la construction. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, des intérêts de 83 \$ ont été incorporés au coût de la propriété minière (note 7).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

### 10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

#### C) OBLIGATION NON GARANTIE (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente l'obligation de montant fixe décrite dans la Convention Chinuchi :

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Partie courante de l'obligation de montant fixe	3 707	–
Partie non courante de l'obligation de montant fixe	16 792	–
	<b>20 499</b>	–

Le montant fixe sera remboursable en 25 versements, plus les intérêts courus et à payer; les paiements seront versés trimestriellement et à terme échu le premier jour suivant la fin du trimestre, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### 11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations légales et contractuelles associées à l'éventuelle mise hors service des actifs de la Société. La Société exerce ses activités en veillant à protéger la santé du public et l'environnement.

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des coûts associés à la remise en état de la mine et aux activités de fermeture du projet Whabouchi, en se fondant sur les meilleures estimations des coûts futurs selon les informations dont elle disposait à la date du présent rapport. La meilleure estimation des coûts futurs correspond au montant que la Société devrait raisonnablement payer pour régler son obligation à la date de fermeture du site. Les coûts futurs sont actualisés à des taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Ces estimations pourraient changer par suite de la modification des lois et des règlements ou s'il survient un nouvel événement.

Au 30 septembre 2018, l'estimation des flux de trésorerie actualisés ajustés en fonction de l'inflation nécessaires aux fins des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se chiffrait à 1 803 \$ (1 053 \$ au 30 juin 2018). Un taux d'inflation de 2,36 % (1 % au 30 juin 2018) et un taux d'actualisation de 2,20 % (1,00 % au 30 juin 2018) ont été utilisés, de même que l'hypothèse que les décaissements auront lieu en 2052. La valeur non actualisée de ce passif a été estimée au moyen de l'approche de la valeur attendue qui est fondée sur le plan de remise en état, lequel comprend une marge pour imprévus, et les coûts ajustés en fonction de l'inflation s'élèvent à 3 746 \$. Ce montant rend compte de l'estimation des coûts de mise hors service des actifs réels au site minier Whabouchi, laquelle repose sur le plan de remise en état approuvé pour lequel les coûts prévus s'élèvent à 9 206 \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

**PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017**  
(en milliers de dollars canadiens)

**11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (SUITE)**

À la suite de l'approbation du plan de remise en état par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la Société a reçu, le 9 novembre 2017, le bail minier n° 1022 (exécuté intégralement le 26 octobre 2017) portant sur 138 hectares pour la mine Whabouchi. En conséquence, au 30 septembre 2018, la Société avait versé des paiements de 6 905 \$, lesquels couvrent 75 % des coûts de remise en état estimés. Le paiement restant de 2 302 \$, qui couvre le solde de 25 % des coûts de remise en état estimés, sera exigible en septembre 2019.

L'évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présente comme suit :

	<b>Période close le 30 septembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 30 juin 2018</b>
	\$	\$
Solde au début de la période	<b>1 053</b>	–
Augmentation du passif	<b>747</b>	1 045
Charge de désactualisation	<b>3</b>	8
	<b>1 803</b>	1 053

**12. PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS**

	<b>Période close le 30 septembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 30 juin 2018</b>
		(Montants retraités – note 3)
<b>A) Entente conclue avec Johnson Matthey</b>		
Solde d'ouverture	<b>14 391</b>	11 939
Entrée	–	1 000
Charges financières	<b>388</b>	1 452
<b>Solde de clôture</b>	<b>14 779</b>	14 391
<b>B) Contrat conclu avec FMC Corporation</b>		
Solde d'ouverture	<b>15 264</b>	13 720
Charges financières	<b>412</b>	1 544
<b>Solde de clôture</b>	<b>15 676</b>	15 264
	<b>30 455</b>	29 655

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

### 12. PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS (SUITE)

A) En mai 2016, la Société a conclu une entente avec Johnson Matthey Matériaux de batteries Ltée (« JMBM ») pour un montant de 12 000 \$ en échange de services et de produits d'une valeur égale provenant de l'usine de phase 1 de la Société. En date du 30 septembre 2018, le montant intégral avait été reçu (12 000 \$ au 30 juin 2018). En cas de défaut aux termes de l'entente entre la Société et JMBM, la Société est tenue de rembourser la somme de 12 000 \$, à moins que la Société et JMBM ne s'entendent sur d'autres conditions. Conformément à l'IFRS 15, la Société a calculé, au 30 septembre 2018, que les charges financières s'établissaient à 2 779 \$, selon un taux d'intérêt effectif de 11,25 %, ce qui correspond à la composante financement du montant précédemment reçu de JMBM. La composante financement donne lieu à une augmentation des passifs au titre des contrats dans les états consolidés de la situation financière. Par conséquent, la Société a incorporé ce montant dans le coût des immobilisations corporelles (voir la note 7). La composante financement est inscrite à l'actif parce qu'elle fait partie du projet d'usine commerciale.

Le passif au titre de l'entente conclue avec JMBM est garanti par l'universalité des immobilisations corporelles actuelles et futures d'une filiale de la Société, Nemaska Lithium P1P Inc.

Le passif au titre du contrat conclu avec FMC Corporation est garanti par une partie des stocks de la Société, une fois qu'elle sera en phase production.

B) Le 3 avril 2017, la Société (par l'intermédiaire de sa filiale entièrement détenue Nemaska Lithium Shawinigan Transformation inc.) a reçu de FMC Corporation (« FMC ») un montant de 13 358 \$ (10 000 \$ US) conformément au contrat d'approvisionnement conclu le 31 octobre 2016 et elle a accepté de modifier le contrat d'approvisionnement de manière à prolonger l'échéancier des livraisons du produit prévu au contrat. En cas de défaut aux termes de l'entente entre la Société et FMC, la Société est tenue de rembourser la somme de 10 000 \$ US, à moins que la Société et FMC ne s'entendent sur d'autres conditions. Dans le cadre de ce contrat, la Société a calculé, au 30 septembre 2018, que les charges financières s'établissaient à 2 318 \$, selon un taux d'intérêt effectif de 11,25 %, ce qui correspond à la composante financement précédemment reçue de FMC. La composante financement donne lieu à une augmentation des passifs au titre des contrats dans les états consolidés de la situation financière. Par conséquent, la Société a incorporé ce montant dans le coût des immobilisations corporelles (voir la note 7). La composante financement est inscrite à l'actif parce qu'elle fait partie des fonds obtenus pour financer directement la construction du projet d'usine commerciale.

Puisque la réalisation du financement du projet, en mai 2018, a retardé considérablement la construction de son usine électrochimique, la Société n'est pas en mesure de commencer les livraisons de carbonate de lithium selon le calendrier du contrat d'approvisionnement conclu avec FMC. Toutefois, les parties négocient activement un calendrier révisé ainsi que de nouvelles dispositions pour tout de même approvisionner FMC en carbonate de lithium (selon les spécifications contractuelles) à partir de sources de remplacement sous la responsabilité de la Société, dans le souci d'approvisionner FMC en produits tout en limitant l'exposition de la Société jusqu'à la mise en service de son usine électrochimique.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

### 12. PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS (SUITE)

Au cours de ces négociations, la Société a avisé FMC que dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, elle pourrait ne pas avoir d'autre option que de résilier le contrat d'approvisionnement selon les modalités de celui-ci et de rembourser le paiement de 10 millions de dollars américains, en plus de payer une pénalité d'un montant équivalent. FMC conteste le droit de la Société de résilier le contrat d'approvisionnement de cette façon et, par conséquent, elle a déposé une demande d'arbitrage auprès de la CCI (selon les modalités du contrat) dans le but principalement que soit déclaré inapplicable ce droit de résiliation, avec comme objectif de s'assurer un approvisionnement auprès de la Société.

Le 25 septembre 2018, les parties se sont entendues sur le libellé définitif d'une ébauche du contrat modifié et reformulé et, par conséquent, elles ont également convenu de suspendre le processus d'arbitrage dans l'espoir qu'elles s'entendront sur les dispositions en matière de sources d'approvisionnement de remplacement très prochainement.

### 13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

#### A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital social et les bons de souscription se détaillent comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 30 juin 2017	49 117 698	376 986 505	192 210
Émission d'actions	–	443 729 011	453 776
Exercice d'options	–	1 651 750	1 279
Exercice d'unités octroyées aux courtiers	–	3 849 197	4 771
Exercice de bons de souscription	(19 842 875)	19 842 875	10 264
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>29 274 823</b>	<b>846 059 338</b>	<b>662 300</b>
Exercice d'options	–	375 000	76
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>29 274 823</b>	<b>846 434 338</b>	<b>662 376</b>

#### Période close le 30 septembre 2018

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 septembre 2018, 375 000 options ont été exercées par des consultants à un prix par action de 0,125 \$, pour un montant global de 47 \$, ce qui a mené à l'émission de 375 000 actions ordinaires. Par suite de l'exercice de ces options, un montant de 29 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

### 13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

##### Exercice clos le 30 juin 2018

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018, 1 651 750 options ont été exercées par des dirigeants, des employés, des consultants et des anciens membres du conseil d'administration à des prix par action variant entre 0,10 \$ et 1,20 \$, alors que des actionnaires ont exercé 19 842 875 bons de souscription à un prix moyen par action de 0,48 \$ et des courtiers ont exercé 2 864 518 unités octroyées aux courtiers, ce qui a mené à l'émission par la Société de 3 849 197 actions ordinaires à un prix moyen par action de 1,42 \$ pour une émission globale de 25 343 822 actions ordinaires d'une valeur totale de 16 313 \$. À la suite de l'exercice de ces options, un montant de 4 560 \$ a été reclassé du surplus d'apport au poste « Capital social et bons de souscription ».

Le 30 mai 2018, la Société a réalisé, avec un syndicat de preneurs fermes, un appel public à l'épargne par voie de prise ferme aux termes d'un supplément de prospectus daté du 23 mai 2018 dans le cadre du prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 29 mars 2018. Cela a donné lieu à l'émission de 280 000 000 d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action pour un produit brut total de 280 000 \$.

De plus, de manière concomitante à l'appel public à l'épargne le 30 mai 2018, la Société a réalisé un placement privé avec Ressources Québec inc. dans le cadre duquel la Société a émis 80 000 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ par action pour un produit brut total de 80 000 \$.

Enfin, le 30 mai 2018, après la clôture de l'appel public à l'épargne, du placement privé avec Ressources Québec inc. et du financement par obligations garanties (voir la note 10), ces événements ont donné lieu à la conversion de 83 729 011 reçus de souscription qui avaient été émis à Softbank le 5 avril 2018 en 83 729 011 actions ordinaires au prix de 1,12 \$ par action pour un produit brut total de 93 776 \$.

Dans le cadre de ces financements par capitaux propres qui ont eu lieu au cours de l'exercice, la Société a payé des frais de financement de 18 271 \$, lesquels sont comptabilisés dans le déficit aux états consolidés des variations des capitaux propres.

#### B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent octroyer des options d'achat d'actions permettant à leurs employés, dirigeants, administrateurs et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration et ne peuvent pas être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi. Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction sauf pour celles octroyées à des fournisseurs, c'est-à-dire des représentants responsables des relations avec les investisseurs, car ces actions seront acquises graduellement à raison de 25 % par trimestre.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)**

**B) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE)**

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre total d'options sur actions octroyées à un seul individu ne peut pas excéder 5 % des actions ordinaires en circulation au moment où les droits deviennent acquis et ne peut pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des fournisseurs, c'est-à-dire les consultants et les représentants responsables des relations avec les investisseurs. Ces options sont non assignables et non transférables, sauf par legs ou héritage et expireront au plus tard cinq ans après leur attribution. Dans le cas où un détenteur d'options quitte la Société, ses options expireront normalement au plus tard un an après son départ, sous réserve des conditions établies en vertu du régime d'options d'achat d'actions ordinaires.

La période d'acquisition des options d'achat d'actions peut varier de maintenant à 36 mois, et la vie de ces options varie de deux à cinq ans.

***Paievements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants responsables des relations avec les investisseurs (« représentants R.I. »)***

La situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société pour les employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I. en date du 30 septembre 2018 et du 30 juin 2018, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des périodes closes à ces dates, se détaillent comme suit :

	Période close le 30 septembre 2018		Exercice clos le 30 juin 2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de la période	34 512 734	0,920	16 956 150	0,70
Octroyées	1 925 000	1,033	20 125 000	1,08
Exercées	(375 000) <sup>i)</sup>	0,125	(1 651 750) <sup>ii)</sup>	0,50
Expirées ou annulées	(483 334)	1,309	(916 666)	1,26
<b>En cours à la fin de la période</b>	<b>35 579 400</b>	<b>0,930</b>	<b>34 512 734</b>	<b>0,92</b>
<b>Options exerçables à la fin de la période</b>	<b>21 497 740</b>	<b>0,822</b>	<b>20 630 242</b>	<b>0,79</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

**PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017**  
(en milliers de dollars canadiens)

**13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)**

**B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)**

Le nombre total d'options en circulation représente 4,20 % des actions émises et en circulation de la Société au 30 septembre 2018 (4,08 % au 30 juin 2018).

- i) Le cours de clôture des actions lorsque les options ont été exercées le 14 septembre 2018 était de 0,68 \$ par action.
- ii) Les cours de clôture des actions lorsque les options ont été exercées les 31 juillet 2017, 15 septembre 2017, 21 septembre 2017, 24 octobre 2017, 15 novembre 2017, 6 décembre 2017, 10 janvier 2018, 25 avril 2018, 8 juin 2018 et 11 juin 2018 étaient de 1,25 \$, 1,45 \$, 1,41 \$, 1,77 \$, 1,65 \$, 2,10 \$, 2,19 \$, 1,25 \$, 0,98 \$ et 1,00 \$ par action, respectivement.

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées durant la période	<b>1,03</b>	0,56

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)**

**B) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE)**

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions octroyées et en cours au 30 septembre 2018 :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options acquises	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Date d'expiration
200 000	200 000	0,120	Octobre 2018
500 000	500 000	0,125	Novembre 2018
50 000	50 000	0,100	Janvier 2019
150 000	150 000	0,200	Janvier 2019
250 000	250 000	0,400	Janvier 2019
354 500	354 500	0,920	Janvier 2019
50 000	50 000	1,110	Janvier 2019
150 000	150 000	0,100	Mai 2019
2 538 250	2 538 250	0,200	Mars 2020
100 000	100 000	0,200	Juillet 2020
1 925 000	1 925 000	0,400	Décembre 2020
4 786 650	4 786 650	0,920	Avril 2021
100 000	100 000	1,110	Avril 2021
400 000	266 668	1,100	Juillet 2021
200 000	133 334	1,100	Septembre 2021
300 000	200 000	1,160	Septembre 2021
700 000	466 668	1,380	Septembre 2021
75 000	50 000	1,410	Septembre 2021
500 000	250 001	1,260	Octobre 2021
75 000	37 500	1,320	Octobre 2021
75 000	37 500	1,340	Octobre 2021
75 000	37 500	1,370	Janvier 2022
100 000	50 001	1,440	Janvier 2022
75 000	37 500	1,320	Mars 2022
300 000	233 334	1,110	Mai 2022
100 000	33 334	1,190	Août 2022
50 000	50 000	1,410	Septembre 2022
100 000	16 667	1,430	Octobre 2022
75 000	12 500	2,320	Janvier 2023
350 000	58 333	2,390	Janvier 2023
75 000	12 500	1,340	Mars 2023
18 800 000	8 360 000	1,040	Mai 2023
75 000	-	1,030	Juin 2023
75 000	-	0,850	Juillet 2023
1 700 000	-	1,040	Août 2023
150 000	-	1,040	Septembre 2023
<b>35 579 400</b>	<b>21 497 740</b>	<b>0,93</b>	

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)**

**B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)**

La juste valeur des options octroyées en vertu du régime aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I. a été établie à partir du modèle Black-Scholes en considérant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Période close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 30 juin 2018
Durée de vie prévue des options	<b>5 ans</b>	5 ans
Volatilité prévue	<b>67 %</b>	67 %
Taux d'intérêt sans risque	<b>2,20 %</b>	2,09 %
Taux de dividende annuel attendu	-	-

**Options de rémunération octroyées aux courtiers**

La situation du régime d'options d'achat d'actions octroyées aux courtiers et aux intervenants en date du 30 septembre 2018 et du 30 juin 2018, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des périodes closes à ces dates, se détaillent comme suit :

	Période close le 30 septembre 2018		Exercice clos le 30 juin 2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de la période	<b>735 488</b>	<b>1,15</b>	<b>3 600 006</b>	<b>1,15</b>
Exercées	-	-	<b>(2 864 518)<sup>i)</sup></b>	<b>1,15</b>
<b>Options en cours et exerçables à la fin de la période</b>	<b>735 488<sup>ii)</sup></b>	<b>1,15</b>	<b>735 488<sup>ii)</sup></b>	<b>1,15</b>

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017, un total de 3 600 006 unités octroyées aux courtiers ont été émises, donnant collectivement droit aux détenteurs d'acquérir un nombre total d'au plus 3 600 006 unités de la Société, au prix de 1,15 \$ par unité, chacune étant composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires à un prix d'exercice de 1,50 \$ par action ordinaire. Sous réserve des dispositions relatives à l'accélération prévues dans la Convention de bons de souscription de juillet, chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier peut être exercé jusqu'au 8 juillet 2019 afin d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 1,50 \$ par action ordinaire. Au 30 septembre 2018, aucune option n'avait été attribuée ni exercée.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**13. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)**

**B) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE)**

- i) Entre le 24 octobre 2017 et le 10 janvier 2018, un total de 2 864 518 unités ont été exercées à un prix d'exercice de 1,15 \$ l'unité, ce qui a donné lieu à l'émission de 3 849 197 actions ordinaires, alors que les cours de clôture des actions pour la même période ont varié de 1,76 \$ à 2,19 \$. L'exercice de ces options a donné lieu à l'émission par la Société de 2 864 518 actions ordinaires à un prix de 1,15 \$ la part ainsi que 984 679 actions ordinaires à un prix de 1,50 \$ l'action.
- ii) Au 30 septembre 2018, en plus des unités octroyées aux courtiers émises et en circulation, un total de 447 580 bons de souscription aux courtiers qui permettent à leur détenteur d'acheter 447 580 actions ordinaires étaient en circulation au prix de 1,50 \$ l'action et viennent à échéance le 8 juillet 2019.

**C) BONS DE SOUSCRIPTION**

La situation des bons de souscription en date du 30 septembre 2018 et du 30 juin 2018, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des périodes closes à ces dates, se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société.

	Période close le 30 septembre 2018		Exercice clos le 30 juin 2018	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de la période	29 274 823	1,50	49 117 698	1,10
Exercés	-	-	(19 842 875) <sup>i)</sup>	0,52
<b>En cours à la fin de la période</b>	<b>29 274 823</b>	<b>1,50</b>	<b>29 274 823</b>	<b>1,50</b>

- i) Entre le 6 décembre 2017 et le 15 janvier 2018, un total de 19 842 875 bons de souscription ont été exercés à un prix d'exercice moyen de 0,52 \$ par action ordinaire, alors que le prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, a varié entre 2,10 \$ et 2,06 \$.

Le tableau suivant résume l'information relative aux bons de souscription en circulation au 30 septembre 2018 :

Nombre de bons de souscription en cours	Prix d'exercice moyen pondéré	Date d'expiration
	\$	
29 274 823	1,50	Juillet 2019
<b>29 274 823</b>	<b>1,50</b>	

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**14. RÉMUNÉRATION**

	Période close le 30 septembre 2018	Période close le 30 septembre 2017
<b>Charges liées aux salaires et autres avantages</b>	\$	\$
Salaires et autres avantages payés aux principaux dirigeants	229	764
Salaires et autres avantages payés aux autres employés	470	327
Honoraires versés aux membres du conseil d'administration	55	38
	<b>754</b>	1 129
Salaires et autres avantages incorporés dans le coût des immobilisations corporelles	<b>1 703</b>	1 631

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2018, la Société a engagé des charges de 1 344 \$ (346 \$ en 2017) au titre des paiements fondés sur des actions, dont 1 130 \$ (néant en 2017) ont été attribués aux principaux dirigeants et néant (néant en 2017) ont été attribués à des membres du conseil d'administration en lien avec les options d'achat d'actions octroyées.

**15. RÉSULTAT PAR ACTION**

Les bons de souscription et les options d'achat d'actions ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires puisque la Société subit des pertes et que leur effet aurait été anti-dilutif.

**16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

	2018	2017
<b>Éléments hors trésorerie</b>	\$	\$
Variation des créditeurs et charges à payer relative aux immobilisations corporelles	11 047	76
Variation des créditeurs et charges à payer relative aux intérêts sur les obligations garanties	4 276	-
Variation des créditeurs et charges à payer relative aux intérêts sur l'obligation non garantie	83	-
Variation des créditeurs et charges à payer relative aux frais de financement	664	-
	<b>16 076</b>	76
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation</b>		
Variation des stocks	(11)	(32)
Variation des taxes de vente à recevoir	(926)	3 172
Variation des autres débiteurs	5 328	(60)
Variation des charges payées d'avance	(1 242)	(75)
Variation des créditeurs et charges à payer	(6 991)	(872)
	<b>(3 842)</b>	2 133

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE) (AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

---

### 17. ÉVENTUALITÉS

Les activités d'exploitation de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables et leurs impacts et leurs durées sont difficiles à établir. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société respecte les lois et les règlements en vigueur. Les coûts de remise en état ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés seulement au moment où il est possible d'établir qu'une obligation actuelle existe, entraînant des conséquences environnementales qui proviennent des activités d'exploration effectuées sur les terres, et qu'elle peut être estimée de manière fiable. Ces obligations ont été incorporées au coût des actifs connexes à ce moment (voir la note 11).

### 18. ENGAGEMENTS

- A) En septembre 2009, la Société a acquis une participation de 100 % dans 16 claims miniers inclus dans la propriété Whabouchi. Le vendeur conserve une redevance de 3 % du revenu net de fonderie (« NSR ») sur 16 claims. La Société est aussi tenue de payer une autre redevance de 3 % du NSR sur 4 des 7 claims acquis par désignation sur carte. Pour un montant de 1 000 \$, une redevance de 1 % du NSR peut être achetée lorsque la Société aura annoncé officiellement qu'elle débute la production commerciale. La mine de Whabouchi est située sur ces claims.
- B) En cas de production commerciale sur l'un des 10 claims miniers reliés à la propriété Whabouchi acquise de Golden Goose Resources inc. en janvier 2010, la Société devra payer une redevance de 2 % du NSR sur tous les métaux.
- C) La Société loue des bureaux pour une période de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2021. Le loyer mensuel exigé s'élève à 6 \$ pour la durée résiduelle. Au 30 septembre 2018, les paiements contractuels restants totalisaient 171 \$.
- D) La Société loue des espaces de bureau pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2020. Le bail est assorti d'une option de résiliation après 15 mois. Le loyer mensuel exigé s'élève à environ 2 \$ pour la durée résiduelle. Au 30 septembre 2018, les paiements contractuels restants, dans l'hypothèse où le bail ne serait pas résilié avant son échéance, totalisaient 45 \$.
- E) Au 30 septembre 2018, la Société avait émis pour 140 352 \$ de bons de commande (un montant de 135 863 \$ lié à la construction d'immobilisations corporelles et un montant de 4 489 \$ lié aux charges d'exploitation).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

***JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS***

La valeur comptable des actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les subventions et autres débiteurs et les créditeurs et charges à payer, s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

La valeur comptable de la trésorerie soumise à des restrictions et des dépôts en fiducie s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Obligations garanties	436 663	453 075	–	453 075	–
Entente sur la facilité relative à la production	92 711	97 620	–	–	97 620
Obligation non garantie	20 499	20 499	–	–	20 499

***EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES***

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

***i) RISQUE DE MARCHÉ***

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt de la Société se rapporte aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie soumise à des restrictions et aux dépôts en fiducie, ainsi qu'à la dette à long terme. La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions et les dépôts en fiducie assortis de taux variables exposent la Société au risque de fluctuation des flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt, tandis que les instruments d'emprunt à long terme assortis de taux fixes exposent la Société au risque de fluctuation de la juste valeur en raison des variations de taux d'intérêt. Les équivalents de trésorerie et la trésorerie soumise à des restrictions portent intérêt à un taux variable pouvant se situer, au cours de la période, entre 1,73 % et 2,04 % par année, selon les fluctuations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada. En relation avec ces éléments, il existe une exposition limitée à la variation des flux de trésorerie en raison du fait qu'ils sont rachetables en tout temps.

## 19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### i) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

##### *Risque de change*

La Société effectue certaines transactions en monnaies étrangères, principalement en dollars américains, en euros et en livres sterling. Les soldes des créditeurs et charges à payer libellés dans ces monnaies étrangères s'élevaient à 4 372 \$ (3 415 \$ US, 27 € et 1 £) au 30 septembre 2018 et à 499 \$ (255 \$ US, 45 € et 60 £) au 30 juin 2018. De plus, la Société avait un dépôt en fiducie de 454 300 \$ (350 000 \$ US) et une dette à long terme de 551 920 \$ (425 000 \$ US) en monnaies étrangères. Conséquemment, la Société est exposée au risque de fluctuation du taux de change.

Une augmentation ou une diminution de 5 % du dollar américain à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes, en particulier les taux d'intérêt, de faire monter ou baisser de 4 881 \$ la valeur des instruments financiers libellés en dollars américains au 30 septembre 2018 (néant au 30 juin 2018).

#### ii) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des subventions et autres débiteurs, ainsi que de la trésorerie soumise à des restrictions et des dépôts en fiducie. La valeur comptable des actifs financiers représente le risque maximum auquel la Société est exposée au risque de crédit à la date des états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur la trésorerie soumise à des restrictions et les dépôts en fiducie est limité puisque les contreparties sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation internationales. Le risque de crédit relatif aux subventions est également limité étant donné que les contreparties sont financées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

#### iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RESTRICTIONS VISANT LA TRÉSORERIE

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

La Société gère ce risque par la gestion de la structure de son capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

Au 30 septembre 2018, tous les passifs financiers de la Société avaient des échéances contractuelles de moins de un an, et la Société avait suffisamment de fonds disponibles pour régler ses passifs financiers courants. À la même date, la Société avait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non soumis à des restrictions de 421 066 \$ (371 193 \$ au 30 juin 2018), un solde de 3 910 \$ au titre des taxes de vente à recevoir (2 984 \$ au 30 juin 2018), un solde de 2 726 \$ au titre des subventions et autres débiteurs (8 054 \$ au 30 juin 2018) et des droits miniers et crédits d'impôt à recevoir de 380 \$ (380 \$ au 30 juin 2018) pour régler ses passifs financiers et les passifs financiers futurs découlant de ses engagements.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)**  
**(AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017  
(en milliers de dollars canadiens)

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**

*EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)*

*iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RESTRICTIONS VISANT LA TRÉSORERIE (SUITE)*

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société, y compris les intérêts à payer, au 30 septembre 2018 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 12 à 24 mois	De 24 à 36 mois	Plus de 36 mois
Fournisseurs et autres créiteurs	27 045	27 045	27 045	-	-	-
Obligations garanties	453 075	679 259	50 971	50 971	107 605	469 712
Entente sur la facilité relative à la production	97 088	316 875	-	-	13 151	303 724
Obligation non garantie	20 499	23 541	4 689	4 153	3 991	10 708
	<b>597 707</b>	<b>1 046 720</b>	<b>82 705</b>	<b>55 124</b>	<b>124 747</b>	<b>784 144</b>